

---

**Rapport**

**Octroi d'un crédit d'engagement pour  
l'extension du centre sportif d'Ecossia**

18 mai 2014

Membres de la Commission

Yves Andereggen  
Silvio Caldelari  
Alain Caloz  
Jean-Michel Ganon  
Raphaël Garcia-Vogel  
Marc Makusu  
Bénédict Perruchoud  
Gille Salamin  
Patrick Zuber

## Table des matières

1	Mandat de la commission	3
2	Historique de la procédure	3
3	Description du projet	4
3.1	Généralités	4
3.2	Urbanisation	5
4	Coûts	5
5	Rencontre avec les différents responsables des clubs concernés	5
5.1	Football Club Sierre (FC Sierre)	5
5.2	Club Athlétique Sierre (CA Sierre)	5
5.3	Hockey Club Sierre (HC Sierre)	6
6	Avis de la Commission d'Edilité et d'Urbanisme	6
6.1	La mobilité	6
6.2	Installations sur le site	6
6.3	Remarques générales	6
7	Conclusions	7

### Abréviations

BO	Bulletin Officiel
CC	Conseil Communal
CCC	Commission cantonal des constructions
CCS	Code civil suisse
CG	Conseil Général
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire (fédéral)
LC	Loi cantonale sur les constructions
LCAT	Loi cantonale sur l'aménagement du territoire
LPI	Loi cantonale sur la protection incendie
OC	Ordonnance sur les constructions
PAD	Plan d'aménagement détaillé
PAZ	Plan d'aménagement de zones
RRCZ	Règlement communal des constructions et zone
RCG	Règlement Conseil Général
RF	Registre foncier
ZIG	Zone d'intérêt général

## 1 Mandat de la commission

Etant donné le message du Conseil Municipal au Bureau du Conseil Général concernant l'octroi du crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia, et les compétences du CG (art. 20 RCG), le Bureau du Conseil Général a décidé de confier à la Commission d'Edilité et d'Urbanisme en avril 2014 le mandat suivant :

- Examiner les objets et les documents soumis du point de vue spécifique à la commission
- Préavis sur l'entrée en matière
- Discuter le détail
- Donner un préavis sur l'objet en question
- Rapporter au CG lors de la séance du 11 juin 2014

La commission procède à l'étude des objets qui lui sont soumis dans les domaines de l'édilité et de l'urbanisme exclusivement.

Documents de base :

- Message du Conseil Municipal du 10 avril 2014
- Centre sportif Ecossia Sierre, Projet 2014, Rapport des coûts, André Meillard Architecte SIA, avril 2014

Pour obtenir les précisions nécessaires à l'analyse demandée à la Commission, une séance de présentation du projet s'est déroulée en présence du conseiller communal en charge du dossier Monsieur Olivier Salamin, de l'architecte de Ville Monsieur Paul-Henri Zambaz, ainsi que du responsable des bâtiments communaux Monsieur Patrick Caloz.

## 2 Historique de la procédure

Depuis 1998, la zone d'Ecossia a été affectée en zone à bâtir d'intérêt général. Cette décision du Conseil Général avait comme but de confirmer le développement d'un centre regroupant toutes les activités sportives de la commune.

Afin d'offrir un développement structuré et harmonieux du site, la Ville a lancé vers les années 1980 un concours d'architecture remporté par le bureau Meillard de Sierre. Le projet lauréat a donné une base au développement du site durant plus de 30 ans.

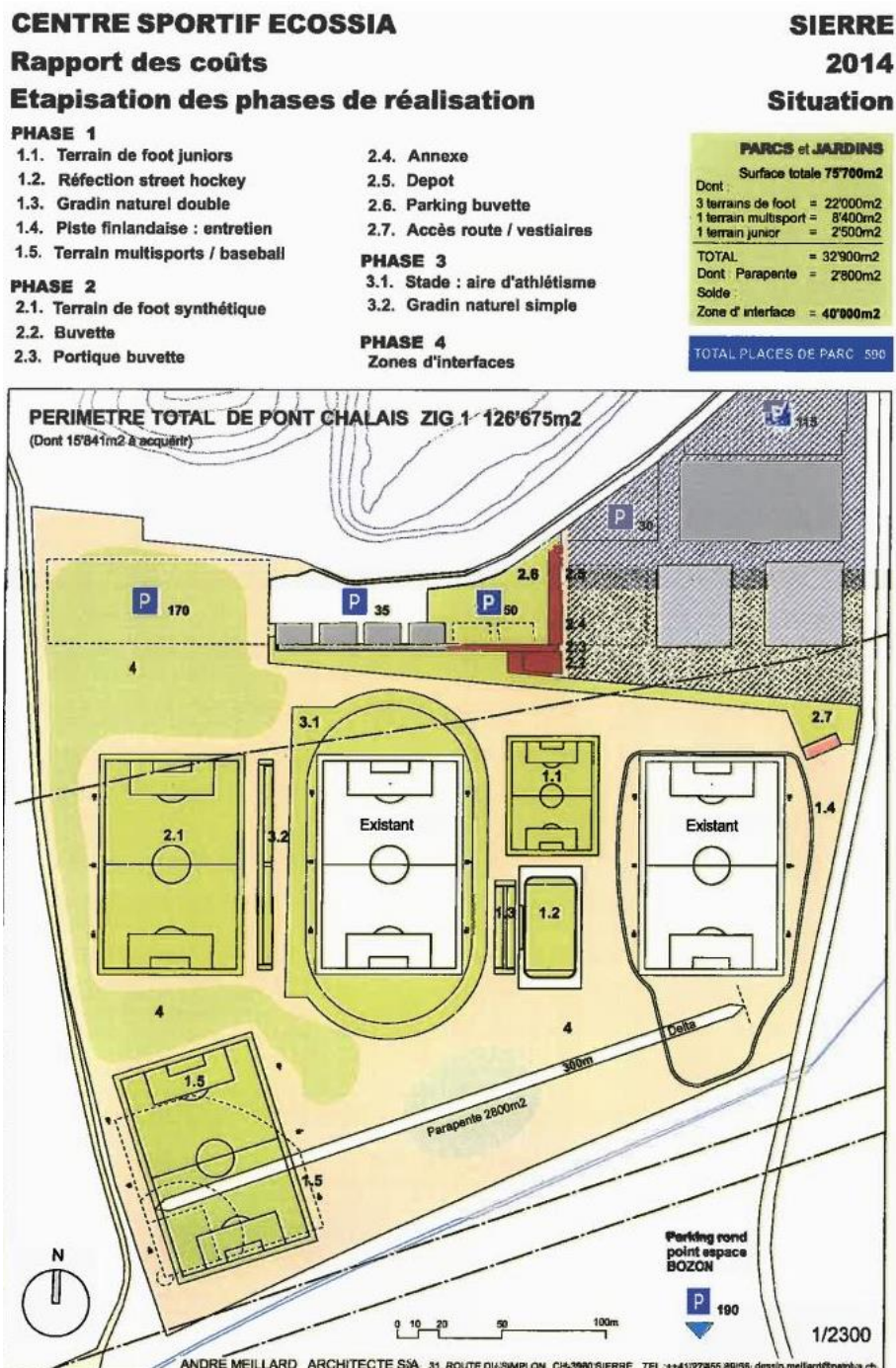
1982	Mise à l'enquête de la halle de tennis.
1984	Mise à l'enquête du terrain de foot n°1
1986	Agrandissement du tennis
1986	Piste finlandaise
1989	Vestiaires A, B, C
1998	Validation du Conseil d'Etat concernant l'expropriation des terrains nécessaires à la construction de l'anneau d'athlétisme et des gradins
2002	Terrain de streethockey
2004-2005	Terrain de foot n°2
2007-2008	Vestiaire D
2007	Abandon par le CM de l'avant-projet de Condémines devisé à CHF 15'400'000
2012	Amendement du montant pour la buvette d'Ecossia mis au budget 2013
2013	Amendement du montant pour le terrain synthétique de Bozon avec Chalais mis au budget 2014
2014	Crédit d'engagement pour l'extension du Centre sportif d'Ecossia CHF 7'925'130

### 3 Description du projet

#### 3.1 Généralités

Historiquement, la Ville de Sierre avait déjà anticipé il y a 30 ans la nécessité de créer une zone sportive qui regroupe les activités du football (et de disciplines apparentées telles que le rugby, le football américain, le baseball, etc.), de l'athlétisme, du tennis, du parapente et du streethockey.

Le site d'Ecoxia réunit toutes les qualités de proximité, d'accessibilité et de place pour la réalisation de telles infrastructures. La proximité de l'Espace Bozon - zone sportive de la Commune de Chalais est un atout supplémentaire de cette région, d'autant plus que le terrain, dont l'acquisition est prévue pour la réalisation d'une nouvelle patinoire, se situe dans les environs immédiats de ces deux zones.



### 3.2 Urbanisation

Le périmètre d'Ecossia se situe en zone d'intérêt général. Celle-ci n'est que partiellement utilisée. Cette réserve de ZIG a été planifiée dans le plan de zone homologuée en 1998 dans le but de recevoir l'extension du centre sportif d'Ecossia. La même année le Conseil d'Etat a reconnu la nécessité du projet et a accepté la demande concernant l'expropriation des terrains nécessaires à la construction de l'anneau d'athlétisme et des gradins. L'acceptation par le Conseil général du crédit d'engagement permettrait à la Ville de finaliser cette partie du programme et donnerait l'outil nécessaire à la poursuite de la démarche d'expropriation des terrains. Dans le cas contraire, la Ville devrait envisager d'affecter à nouveau les parcelles libres à la zone agricole.

## 4 Coûts

La commission Edilité et Urbanisme ne traite pas le financement du projet, cependant quelques informations concernant les coûts sont données ci-après :

- Le coût de l'extension du centre sportif d'Ecossia s'élève à CHF 7'925'130.
- Le coût de fonctionnement prévu est de CHF 163'500 par an.

## 5 Rencontre avec les différents responsables des clubs concernés

Soucieuse d'entendre le point de vue des utilisateurs, la CEU a invité les responsables des principaux clubs concernés, à savoir le FC Sierre et le CA Sierre. Elle a également entendu le HC Sierre dans l'optique d'une vision globale.

### 5.1 Football Club Sierre (FC Sierre)

Le FC Sierre est en principe satisfait de pouvoir regrouper ses activités sur le site d'Ecossia, mais n'est pas contre le fait de garder l'école de foot voire les juniors E à Condémines.

La réalisation d'un terrain synthétique lui semble indispensable pour les entraînements en hiver et pour certains matches qui peuvent se dérouler sur ce type de terrain.

La plus grande problématique de ce projet est à ses yeux le clôturage des zones pour certains matches et le risque accru de déprédations si le site reste ouvert en continu. Des déprédations sont déjà constatées à l'heure actuelle tant à Ecossia qu'à Condémines.

En plus il manque une salle de force pour l'ensemble des clubs en vue de la préparation physique des athlètes.

Il déplore également le manque de vestiaires, en particulier pour les arbitres ; le projet en prévoit deux alors qu'il en faudrait au moins trois.

L'ASF impose des règles très strictes en matière de sécurité, notamment pour les matches de niveau supérieur. Ces règles concernent le contrôle d'accès, la séparation des supporters, fermeture du site, sécurité des joueurs, etc.

### 5.2 Club Athlétique Sierre (CA Sierre)

Le CA Sierre est satisfait du projet global, sous réserve de points de détails qui devraient être pris en compte en phase du projet d'exécution, tels que :

- des locaux techniques et d'entreposage mieux dimensionnés (rangement de 60 haies par exemple)
- un accès en dur reliant la piste au local technique pour acheminer les engins
- des barrières indispensables pour protéger l'accès à la piste d'athlétisme

- une gaine technique pour l'installation d'équipements de chronométrage
- la piste lui paraît plus adéquate avec une rotation de 180°
- la réalisation d'un anneau de six pistes (plus deux pistes en ligne droite pour les sprints) est absolument nécessaire pour organiser des meetings.

### 5.3 Hockey Club Sierre (HC Sierre)

Pour le HC Sierre, l'emplacement n'est pas primordial. Plus que l'endroit retenu, le club souhaite disposer de deux surfaces de glaces, indispensables au fonctionnement de ses nombreuses équipes juniors auxquelles s'ajoute le patinage artistique.

La planification des futurs travaux prévus dans le quartier de la Scie, notamment en termes de circulation, laisse prévoir la démolition du site de Graben, ce qui implique un degré d'urgence à maîtriser.

A noter encore que le Curling Club de Sierre est également en manque de surface de glace.

## 6 Avis de la Commission d'Edilité et d'Urbanisme

La commission approuve en principe le regroupement des infrastructures sportives de plein air mais elle émet des réserves sérieuses en ce qui concerne les points suivants :

### 6.1 La mobilité

L'augmentation prévue de 1400 véhicules par jour à 2000 nous paraît modérée et peut être absorbée par l'accès prévu au Sud à condition que celui-ci soit emprunté.

Le concept des transports publics est à réanalyser afin de permettre une cadence plus régulière et mieux adaptée surtout les jours de forte utilisation.

Le cheminement par mobilité douce demande une étude plus approfondie, en particulier en ce qui concerne la traversée du pont du Rhône.

La CEU s'interroge sur la problématique du déplacement des jeunes, spécialement dans le cadre scolaire, notamment par rapport à la sécurité, la responsabilité et la perte de temps.

### 6.2 Installations sur le site

La CEU déplore l'absence de clôture protégeant le site des déprédations.

Les locaux techniques sont mal implantés et mal dimensionnés. Elle constate une insuffisance de vestiaires ainsi que l'absence d'une salle de force.

Par ailleurs, la CEU est d'avis qu'il faut tenir compte des remarques émises par les responsables des clubs précités.

### 6.3 Remarques générales

La CEU constate avec regret l'absence d'un projet et d'un budget global incluant notamment les sports de glace tels que demandés à plusieurs reprises en séance de plénum par le Conseil Général (2012 et 2013).

Après analyse approfondie, la commission est d'avis qu'il faudrait conserver une partie des activités sportives à Condémines pour les raisons suivantes :

Ne pas faire disparaître totalement un espace vert, de détente et de rencontres indispensables pour la vie sociale au cœur de la cité (Sierre l'Agréable)

Conserver la possibilité d'exercer des sports et activités de plein air en ville

L'abandon regrettable de la facilité d'organiser des cours de sport pour les élèves à proximité des établissements scolaires

## 7 Conclusions

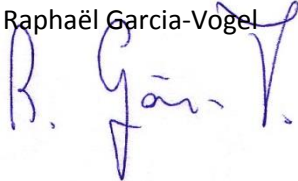
Au terme de son analyse, la CEU retient que si le projet s'avère grandement amélioré par rapport aux plans précédents (infrastructures), le projet ne correspond toutefois pas à ce qui a été demandé à maintes reprises par le CG lors de ses assemblées ordinaires (un projet et un budget global incluant les sports de glace).

Au vu des arguments développés dans son rapport et après avoir pris connaissance du message du CM, la CEU vous propose d'approuver l'entrée en matière.

A la majorité de ses membres, la Commission donne en revanche un préavis défavorable et vous propose de refuser l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia.

Lu et approuvé par la Commission d'Edilité et d'Urbanisme le 18 mai 2014.

Le Président

Raphaël Garcia-Vogel  


Le Rapporteur

Gilles Salamin  
